Nations Unies $TD_{B/62/4}$



Distr. générale 6 juillet 2015 Français Original : anglais

Conseil du commerce et du développement

Soixante-deuxième session

14-25 septembre 2015 Point 4 de l'ordre du jour provisoire

> Le développement économique en Afrique : libérer le potentiel du commerce des services en Afrique pour la croissance et le développement

Aperçu général

Résumé

L'Afrique se trouve à la croisée des chemins pour ce qui est de définir et d'élaborer son programme de transformation. Le secteur des services peut et doit faire partie de ce processus, étant donné le rôle qu'il joue dans l'économie du continent. Le Rapport 2015 sur le développement économique en Afrique aborde un certain nombre de grandes questions stratégiques concernant le secteur des services et propose des pistes de réflexion sur les modalités possibles d'une contribution de ce secteur à l'intégration régionale en Afrique, à une croissance équitable et à la création d'emplois. Y sont analysés le cadre réglementaire et institutionnel des secteurs de services en Afrique, la libéralisation et la croissance au niveau régional, et la façon dont les accords et les réglementations concernant le commerce des services (par exemple, l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) ou la création d'une zone de libre-échange continentale) interagissent avec les réglementations intérieures.

Introduction

- 1. Le secteur des services en Afrique recèle un fabuleux potentiel économique. Il représente presque la moitié de la production du continent, et il est devenu prépondérant dans un certain nombre de pays africains. De fait, la croissance des services a été extrêmement dynamique en Afrique, avec un taux plus de deux fois supérieur au taux moyen pour le monde sur la période 2009-2012. La dynamique de ce secteur a assurément contribué à la croissance qu'a connue l'Afrique au cours de la dernière décennie.
- 2. L'économie des services est, en Afrique, une source vitale de revenus et d'emplois. Dans certains pays, jusqu'aux deux tiers de la main-d'œuvre sont employés dans le secteur des services. Globalement, ce secteur en Afrique a représenté un tiers







de l'emploi formel sur la période 2009-2012. Si l'on devait prendre en compte le secteur informel, l'importance des services apparaîtrait plus grande encore. De surcroît, compte tenu de la croissance de la classe moyenne en Afrique et des tendances actuelles en matière de démographie et d'urbanisation (la population africaine devrait doubler d'ici à 2025), on s'attend à ce que l'expansion du secteur se poursuive.

- 3. Tout aussi importante est la contribution du secteur des services au commerce. Les exportations et les importations africaines de services se sont chiffrées à 271 milliards de dollars en 2012. Bien que l'Afrique n'occupe qu'une place marginale dans le commerce mondial des services, avec une part des exportations de 2,2 % seulement, le secteur est une importante source de recettes d'exportation, qu'il faudra davantage mettre à profit pour que l'Afrique devienne un acteur mondial du commerce des services.
- Les services ont également un rôle fondamental à jouer dans le contexte de la stratégie de développement de l'Afrique, que celle-ci se fonde sur l'exploitation des ressources naturelles ou sur des industries légères et des industries manufacturières à forte intensité de main-d'œuvre². Dans l'un ou l'autre cas, exploiter le potentiel du secteur des services en Afrique sera essentiel pour assurer un développement durable. De fait, en tant que secteur prédominant dans de nombreux pays africains, le secteur des services doit soutenir le processus de transformation structurelle, c'est-à-dire le passage d'activités à faible productivité à des activités à forte productivité, et une diminution de la part de l'agriculture dans la production et l'emploi, allant de pair avec un accroissement de la part des activités manufacturières et des services modernes dans la production. Quelques sous-secteurs de services dynamiques offrent un potentiel de croissance, de commerce et d'emploi qui doit être exploité. Par exemple, les services de logistique et de distribution pourraient être extrêmement profitables à l'agriculture (y compris les industries agroalimentaires et le commerce des denrées alimentaires) et au secteur manufacturier. Les décideurs africains doivent donc encourager la fourniture de services se caractérisant par une plus grande valeur ajoutée et offrant des possibilités de transfert de technologie et d'interaction avec les autres secteurs de l'économie.
- 5. Certains secteurs de services sont également considérés comme indispensables à l'activité économique et ont des incidences sur le développement social. Les services d'infrastructure (transports, télécommunications, eau, énergie, services financiers), en particulier, sont d'une importance critique pour le développement économique et peuvent aider à remédier au déficit d'infrastructures matérielles en Afrique, à assurer une croissance équitable et à améliorer les conditions sociales. Ils donnent aussi accès à des services de base (électricité, gaz, eau potable) qui seront indispensables à la réalisation des futurs objectifs de développement durable pour l'après-2015. Enfin, les services d'infrastructure sont essentiels au développement d'autres secteurs de services, dont le tourisme, la distribution (de gros et de détail), les services de technologies de l'information et de la communication (TIC), et les services de délocalisation de systèmes de gestion. Leur contribution au développement économique et social de l'Afrique passe par un environnement institutionnel et réglementaire favorable.

Banque africaine de développement, Organisation de coopération et de développement économiques, Programme des Nations Unies pour le développement et Commission économique pour l'Afrique, 2013, Perspectives économiques en Afrique 2013 : transformation structurelle et ressources naturelles (Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Paris).

² AE Harrison, JY Lin and LC Xu, 2014, Explaining Africa's (dis)advantage, *World Development*, 63(C): 59-77; JY Lin and D Rosenblatt, 2012, Shifting patterns of economic growth and rethinking development, Policy Research Working Paper Series No. 6040 (Banque mondiale).

- 6. Un certain nombre de possibilités qu'offre le secteur des services sont d'ores et déjà exploitées. Quelques pays africains ont ainsi réussi à développer leurs industries de services à un niveau régional. Quelques exemples notoires en sont les industries de services financiers et bancaires de Maurice et du Nigéria, l'industrie du transport aérien de passagers et de marchandises en Éthiopie et en Afrique du Sud, le secteur des services d'éducation en Ouganda et au Ghana, les services de télécommunication en Égypte et l'industrie des services portuaires à Djibouti et au Kenya.
- 7. D'importantes difficultés restent toutefois à surmonter, en particulier dans la mesure où l'Afrique doit passer d'une croissance tirée par la consommation à des sources de croissance plus durables. Le continent devra opérer une transition et passer de services non exportables et de services liés aux activités de subsistance à des services à plus forte valeur ajoutée et porteurs de croissance, et, enjeu fondamental, faire en sorte que cela se traduise par la création d'emplois durables et un développement équitable. Une question fondamentale est donc de savoir comment, en Afrique, une croissance tirée par les services peut alimenter la création d'emplois durables et de valeur ajoutée pour le développement. L'Afrique possède un immense potentiel dans certains sous-secteurs de services qui contribuent au commerce des marchandises et, à travers ces sous-secteurs, les pays africains peuvent s'intégrer dans les chaînes mondiales de valeur. Dans le même ordre d'idées, certains pays ont réussi à développer leurs services au-delà de leurs frontières, en direction d'autres pays africains.
- 8. Dans ce contexte, l'objet du présent aperçu général est surtout d'exposer les principales contraintes réglementaires et autres qui freinent le développement du commerce des services en Afrique et la façon dont les services peuvent aider l'Afrique à s'intégrer davantage dans l'économie mondiale et engendrer une croissance et un développement durables et plus équitables. La section qui suit récapitule les principales conclusions, les principaux messages et les recommandations tirées du Rapport 2015 sur le développement économique en Afrique.

I. Principales conclusions

A. La rapide croissance du secteur africain des services

- 9. Le taux de croissance rapide des services en Afrique est comparable à celui de l'ensemble des pays en développement et offre de larges possibilités d'alimenter la croissance générale à l'avenir. Au cours de la période 2009-2012, le secteur des services en Afrique a progressé à un taux de 4,6 %, contre 5,4 % pour l'ensemble des pays en développement. Les sous-secteurs de services les plus dynamiques ont été les transports, l'entreposage et les communications, qui sont importants pour le développement économique de l'Afrique. Une large croissance économique et la hausse des recettes d'exportation au cours de la dernière décennie, principalement attribuables au boom des produits de base, ont alimenté ces tendances encourageantes. Le commerce régional des services a également connu une formidable expansion, s'agissant plus particulièrement des services financiers, des télécommunications et de la vente au détail.
- 10. De nombreux pays africains sont passés d'une économie agricole à une économie de services essentiellement non marchands, sans connaître un développement de leur secteur manufacturier s'accompagnant d'une amélioration sensible de la productivité, de la création d'emplois formels, d'une hausse des exportations de biens transformés et d'une diffusion de la technologie dans l'ensemble de l'économie. Entre la période 2001-2004 et la période 2009-2012, 30 des 45 pays où la part des services dont la production a augmenté ont vu leur secteur manufacturier se contracter. Cela donne à penser qu'il reste à développer et exploiter pleinement les complémentarités entre les deux secteurs dans certains pays.

GE.15-11351 3/10

- 11. Pour chaque pays africain, on a calculé le taux de croissance pondéré du produit intérieur brut (PIB) réel, et évalué la contribution du secteur des services à la croissance réelle. Cela a confirmé l'importance des services en tant qu'amortisseur des chocs économiques mondiaux. Pour la période 2009-2012, le secteur des services a été le principal moteur de la croissance économique dans 30 des 54 pays africains, représentant plus de 50 % de la croissance économique réelle. Il a même représenté plus de 70 % de la croissance économique réelle totale dans 12 pays, dont 7 où les services totalisaient plus de 50 % du PIB.
- 12. La part des services dans la production réelle en Afrique est passée de 45,8 % à 49 % entre la période 2001-2004 et la période 2009-2012. Dans les pays classés par catégorie de spécialisation des exportations, elle a été la plus élevée chez les exportateurs d'articles manufacturés (Lesotho et Tunisie), avec 61,7 %, suivis par les exportateurs de services (57 %), et elle a été la plus faible chez les exportateurs de combustibles (33,9 %).

B. La hausse de l'emploi dans le secteur africain des services

13. Le secteur des services a représenté 32,4 % de l'emploi total en Afrique, contre 56,5 % pour l'agriculture et 11 % pour l'industrie, sur la période 2009-2012³. Depuis 2001, la part des services dans l'emploi a régulièrement augmenté, tandis que celles du secteur manufacturier et de l'agriculture stagnaient. Toutefois, dans les pays où il est prépondérant, le secteur des services ne constitue pas nécessairement une large part de l'emploi formel. Dans quelques pays où il a représenté plus de 40 % du PIB sur la période 2009-2012 (par exemple, Éthiopie, Mozambique, Rwanda et Zambie), le secteur des services a totalisé moins de 20 % de l'emploi total. Cela peut être dû à sa nature dans ces pays et à l'intensité de main-d'œuvre correspondante. Pour que les services accroissent leur contribution à l'emploi, il faudrait réduire la dimension du secteur informel, qui représente de 60 à 80 % de l'emploi total en Afrique.

C. L'Afrique, un acteur marginal du commerce mondial

14. Les exportations mondiales de services en 2012 se sont chiffrées à 4 400 milliards de dollars, dont 1 300 milliards (en prix courants) pour les pays en développement. Les importations totales de services en Afrique ont été évaluées à 173 milliards de dollars en 2012, tandis que les exportations de services totalisaient 98 milliards de dollars environ⁴. En 2012 toujours, l'Afrique a représenté 2,2 % seulement des exportations mondiales totales de services, contre 3,6 % pour l'Amérique en développement et 24,3 % pour l'Asie en développement. Le continent africain a représenté 4 % des importations mondiales totales de services, contre 5,2 % pour l'Amérique en développement et 27,9 % pour l'Asie en développement. Seulement 11 pays africains ont régulièrement été exportateurs nets de services depuis 2005, dont 9 sont tributaires de l'exportation de services de voyage (principalement le tourisme). La part de l'Afrique dans le commerce mondial des services reste modeste en raison d'un manque d'appui stratégique au secteur; d'où la nécessité pour le continent de promouvoir des activités de commerce des services pouvant générer davantage de valeur ajoutée.

³ Organisation internationale du Travail, 2014, base de données sur les tendances mondiales de l'emploi. Disponible à l'adresse: http://www.ilo.org/empelm/units/employment-trends/lang-fr/index.htm (consulté le 24 février 2015).

⁴ Base de données UNCTADStat. Disponible à l'adresse : http://unctadstat.unctad.org/EN/Index.html (consulté en février 2015).

D. Une meilleure coordination, la clef pour libérer le potentiel du commerce des services en Afrique

- 15. Depuis les années 1990, la structure du capital des banques africaines a radicalement changé. La présence ou la participation de banques étrangères en Afrique a presque doublé depuis 1995, passant de 120 à 227 banques en 2009. Les actifs bancaires étrangers constituaient 58 % du total des actifs bancaires en 2009; la part équivalente était de 38 % pour les pays de l'OCDE. Depuis la crise financière mondiale, on observe en Afrique une tendance à un accroissement des activités internationales et des regroupements/fusions dans le secteur bancaire.
- 16. L'importance grandissante des activités bancaires transfrontières fait que les pays devront, pour les plus grandes banques internationales en Afrique, envisager d'instituer des mécanismes de supervision bancaire et renforcer les pratiques nationales et régionales en matière de supervision internationale. Cela exigera d'améliorer la coordination entre banques centrales, de mettre en place des mécanismes de règlement et de renforcer les dispositifs de répartition des charges. Pour les pays et les banques présentant des risques systémiques de portée internationale, cela peut également nécessiter un renforcement de la coordination et de la surveillance à une échelle panafricaine, via le Groupe consultatif régional pour l'Afrique subsaharienne du Conseil de stabilité financière et la Communauté des superviseurs bancaires africains.
- 17. Si la plupart des pays africains ont commencé de libéraliser leur secteur financier dans le contexte des programmes d'ajustement structurel des années 1980 et 1990, cette libéralisation se poursuit désormais sous l'égide de l'AGCS. De fait, les services financiers constituent le troisième secteur de services faisant l'objet du plus grand nombre d'engagements dans les listes d'engagements des pays africains, après les services touristiques et les services aux entreprises. Un total de 20 pays africains ont pris d'importants engagements spécifiques aux services financiers. La plupart des limitations en Afrique concernent les conditions d'autorisation et d'octroi de licences, ainsi que la forme, le montant ou le contrôle des investissements des banques étrangères, principalement pour les modes 3 et 4. Ces deux modes véhiculent les décisions en matière d'investissement et d'emploi des banques étrangères et peuvent influer sur les choix d'une banque étrangère désireuse de s'implanter sur un marché extérieur. D'où l'importance considérable de ces deux modes, qui illustrent aussi le niveau des restrictions imposées aux banques étrangères en Afrique et y influencent l'évolution de l'actuel environnement bancaire international.

E. Une nécessité pour les pays africains : explorer toutes les possibilités des chaînes mondiales et régionales de production de biens et services

18. Les services jouent aussi un rôle de catalyseur dans de nombreuses filières de production et de vente. Il existe d'importantes relations intrants-extrants entre le secteur manufacturier et celui des services. Par exemple, en Afrique du Sud, 31,4 % de l'ensemble des facteurs intermédiaires d'origine locale consommés par le secteur manufacturier proviennent du secteur des services, tandis que 18,6 % de l'ensemble des facteurs intermédiaires d'origine locale consommés par le secteur des services proviennent du secteur manufacturier. Les pays africains ne manquent pas de possibilités de se positionner en tant que fournisseurs de services fiables et compétitifs dans les chaînes de valeur manufacturières. Les chaînes mondiales de valeur peuvent offrir d'appréciables nouvelles perspectives de transformation structurelle en Afrique. Environ 60 % du commerce mondial est un commerce de biens intermédiaires et de

GE.15-11351 5/10

services qui sont intégrés à diverses étapes des processus de production de biens et services destinés à la consommation finale⁵.

II. Principaux messages et recommandations

- 19. Les six messages ci-après peuvent être dégagés de l'analyse exposée dans le présent aperçu. Premièrement, le secteur des services peut devenir un important moteur de croissance économique soutenue et de transformation structurelle en Afrique. Il faudrait toutefois pour cela harmoniser les politiques pour renforcer les complémentarités entre ce secteur et les autres secteurs de l'économie, en particulier le secteur manufacturier. Plusieurs catégories de services devraient avoir des retombées positives sur d'autres secteurs de l'économie (par exemple, TIC, services financiers, services d'infrastructure, mais aussi distribution et logistique). Les pays africains doivent redoubler d'efforts pour créer des synergies entre ces services et les entreprises, c'est-à-dire donner la priorité aux services intéressant une chaîne de valeur d'importance stratégique au niveau national. (Par exemple, le Botswana a accru les bénéfices tirés de son industrie du diamant depuis qu'il a encouragé des relations en aval avec des activités de taille et de polissage; l'industrie pétrolière nigériane a créé de solides relations en amont avec des services d'exploration, d'exécution de projets et de construction.) Condition préalable, les gouvernements doivent faire preuve d'initiative et prendre des mesures spécifiques pour soutenir les entreprises du secteur des services et créer des partenariats public-privé.
- 20. Deuxièmement, les services fournis restent insuffisants et d'un coût élevé. Divers problèmes de réglementation et de politique générale persistent, qui expliquent ces inefficacités et empêchent l'Afrique de tirer pleinement parti de son potentiel en matière de services. Pour une meilleure exploitation de ce potentiel, les réglementations et les politiques concernant les services d'infrastructure doivent mieux cibler les actuels dysfonctionnements du marché, s'agissant notamment de l'accès, de la qualité, du coût et de la concurrence. De fait, parce que les services d'infrastructure influent beaucoup sur la structure des coûts de nombreuses exportations africaines, y compris de produits de base et d'articles manufacturés, améliorer la qualité et accroître la quantité de ces services renforcera la compétitivité du continent. Et cela est d'autant plus important que l'Afrique doit poursuivre sa transformation structurelle.
- 21. Troisièmement, pour développer leur commerce intracontinental qui est plus diversifié que leurs seules exportations de produits de base vers le reste du monde et se caractérise par une plus forte intensité de services –, les pays africains doivent renforcer les liens entre capital humain et services à haute valeur ajoutée (par exemple, disposer d'ingénieurs en informatique, d'experts financiers, etc., compétents). Cela passe par une intervention plus vigoureuse de l'État pour développer la formation technique et subventionner l'enseignement supérieur. Sans ce soutien de l'État, il sera difficile pour la plupart des pays africains d'exploiter les possibilités offertes par un « commerce à forte intensité de connaissances » et de s'intégrer en tant que fournisseurs de services dans les chaînes mondiales et régionales de production de biens et services à plus forte valeur ajoutée.
- 22. Le quatrième message concerne les aspects réglementaires et les possibilités de libéraliser le commerce des services. Bien que les pays africains aient fait des efforts et pris des mesures aux niveaux national, régional et mondial, un manque de

6/10 GE.15-11351

-

⁵ CNUCED, 2013, World Investment Report 2013 – Global Value Chains: Investment and Trade for Development (Les chaînes de valeur mondiales: l'investissement et le commerce au service du développement) (Publication des Nations Unies, numéro de vente. E.13.II.D.5, New York et Genève).

coordination des politiques à ces trois niveaux persiste, qui empêche l'Afrique de tirer profit d'une intensification du commerce des services. Les décideurs et les négociateurs à ces trois niveaux doivent coopérer pour réduire ce hiatus, de façon que l'Afrique puisse davantage tirer parti d'un accroissement du commerce des services et d'une plus grande intégration des marchés.

- 23. Le cinquième message met l'accent sur la contribution potentielle des services à l'intensification des efforts et des processus d'intégration régionale en cours. Pour accroître les avantages à attendre d'une expansion du commerce intra-africain, les négociations sur la création d'une zone de libre-échange continentale doivent aussi intégrer le commerce des services. La création d'une telle zone n'aura véritablement d'impact que si l'ouverture du commerce des marchandises s'accompagne d'une ouverture du commerce des services.
- 24. Enfin, de récentes études indiquent que le secteur informel représente de 50 % à 80 % du PIB en Afrique. Il est un frein au développement et des entreprises et du commerce des services. Des mesures spécifiques s'imposent pour faire entrer dans l'économie formelle les fournisseurs de services du secteur informel et accroître leur productivité. Il pourrait s'agir, par exemple, de moderniser les chaînes de transport et de logistique en améliorant l'efficacité et l'équité du système fiscal, en réduisant la corruption et les lourdeurs réglementaires, en fournissant des services d'appui aux petites entreprises et en améliorant leur accès au crédit, et en prenant des mesures pour assurer une meilleure application des réglementations afin d'accroître l'efficacité et la responsabilité des institutions publiques.
- 25. Outre ces messages fondamentaux, il est proposé des recommandations spécifiques, exposées ci-après, pour aider les pays africains à mieux exploiter le potentiel qu'offre le commerce des services, et ses incidences bénéfiques sur le développement, l'emploi et la croissance.
- 26. L'établissement d'un inventaire, non exhaustif, des politiques relatives au commerce des services actuellement mises en œuvre en Afrique aux niveaux national, régional et international montre qu'il existe un hiatus entre ces trois niveaux d'intervention, qui doit être corrigé pour que l'Afrique tire vraiment parti d'une intensification du commerce des services.
- 27. Les recommandations pratiques ci-après visent à réduire concrètement ce hiatus.

a) Organiser des consultations multipartites pour l'élaboration des politiques à tous les niveaux

- 28. Les pays africains ont fait des progrès pour réglementer le commerce des services aux niveaux national, régional et mondial. Il existe néanmoins un manque de coordination des politiques à ces trois niveaux, qui empêche ces pays de tirer profit d'une intensification de ce commerce. Les décideurs et les négociateurs à ces trois niveaux doivent coopérer pour réduire ce hiatus, de façon que l'Afrique puisse davantage profiter d'un accroissement du commerce des services et d'une plus grande intégration des marchés.
- 29. L'harmonisation de ces différents niveaux d'intervention exigera de la volonté politique, des ressources considérables et un programme de sensibilisation et de promotion. Les États membres africains et les organisations économiques africaines disposent d'un certain nombre d'outils (par exemple, consultations multipartites, groupes de coordination et groupes de travail interministériels et parlementaires, groupes de discussion, enquêtes) pour alimenter et soutenir ces processus directifs. Il faut engager, dès le premier stade de la conception des politiques, des approches et des consultations multipartites.

GE.15-11351 7/10

b) Redoubler d'efforts pour appliquer les décisions et rendre opérationnelles les institutions de l'Union africaine en matière de commerce

30. Il faut redoubler d'efforts pour transposer aux niveaux national et régional les décisions de l'Union africaine; l'analyse des situations sur le terrain montre qu'une partie du hiatus entre les politiques et les réalités tient à l'absence de prise en compte et d'intégration du commerce des services dans les instruments actuels, y compris s'agissant du suivi et de l'évaluation. L'inventaire des politiques nationales des services fait apparaître que la formulation des stratégies de développement des services, au niveau national comme au niveau des communautés économiques régionales, laisse à désirer, ce qui pourrait être préjudiciable à l'élaboration d'une stratégie panafricaine dans ce domaine. Parallèlement, des institutions comme le Comité de haut niveau sur le commerce africain doivent être dotées de ressources et d'une autonomie suffisantes pour mettre en œuvre un plan d'action relatif au commerce des services qui soit cohérent et coordonné aux trois niveaux d'intervention – national, régional et mondial.

c) Intégrer le commerce des services dans toute stratégie de négociation sur la création d'une zone de libre-échange continentale

- 31. Pour accroître les avantages que l'on peut attendre d'une intensification du commerce intra-africain, les négociations relatives à la création d'une zone de libre-échange continentale doivent intégrer le commerce des services. La création d'une telle zone n'aura véritablement d'impact que si la libéralisation du commerce des marchandises s'accompagne d'une ouverture du commerce des services, en particulier du fait que de nombreux services jouent un rôle fondamental de catalyseur pour le commerce et peuvent créer d'importantes relations industrielles verticales au sein de l'économie des services, avec des incidences positives sur l'emploi et la croissance.
- 32. On peut tirer de l'analyse du secteur financier présentée dans le chapitre 4 plusieurs recommandations spécifiques à ce secteur, d'autant que les services financiers ont connu une évolution rapide ces dernières années. L'Afrique étant de plus en plus intégrée aux marchés financiers mondiaux à travers les activités des banques étrangères, les décideurs et les régulateurs africains doivent avoir présents à l'esprit et éviter plusieurs dangers potentiels en passant en revue diverses possibilités de mettre à profit des flux de capitaux plus abondants pour accroître les capacités productives et la diversification économique pour la transformation du continent. Les responsables africains doivent améliorer la réglementation prudentielle du secteur.

d) S'attaquer aux obstacles structurels au financement

33. Pour bénéficier d'un secteur de services financiers prospère et efficace, l'Afrique doit impérativement s'attaquer aux obstacles structurels qui obèrent le développement, la croissance et l'intégration du secteur financier. Ces obstacles sont une infrastructure médiocre, l'existence de monopoles et une réglementation sectorielle inadéquate. De nombreux pays africains doivent encore prendre des mesures pour promouvoir une plus grande concurrence intérieure et une déconcentration des marchés financiers. Une plus grande diversification et davantage de concurrence au sein du secteur financier grâce à une meilleure réglementation pourraient également atténuer les incidences des chocs extérieurs. Des mesures pourraient être prises pour aider les banques à surmonter les obstacles réglementaires qui limitent l'accès au financement, comme d'accroître les versements électroniques de prestations sociales ou de délivrer des cartes d'identité nationales permettant aux banques de vérifier l'identité de leurs clients potentiels, ce qui faciliterait l'accès aux services financiers des personnes non bancarisées.

34. En s'attaquant à la pénurie chronique de services financiers dans les zones rurales, la réglementation peut également beaucoup contribuer à réduire les asymétries d'information et les problèmes d'aléa moral tout en soutenant les efforts des pouvoirs publics pour améliorer l'intégration, l'intégrité et la stabilité financières. Des réformes importantes pourraient être envisagées, comme suit: améliorer les différents régimes de droits de propriété; mettre à profit les vastes réseaux de succursales rurales des banques d'État et des banques de développement pour promouvoir un accès rapide et relativement bon marché à des services financiers ruraux; mettre en place des régimes réglementaires qui feront d'institutions financières non bancaires des partenaires de confiance pour la mobilisation de l'épargne rurale, les paiements et les transferts de fonds; diversifier l'offre de produits et de services financiers dans le secteur bancaire; et régionaliser les marchés financiers par une harmonisation des dispositions juridiques et des cotations au niveau régional.

e) Harmoniser les réglementations régionales et multilatérales en matière de services financiers

- 35. L'Afrique pourrait également bénéficier d'une amélioration de la réglementation passant par une plus grande cohérence des réglementations régionales et multilatérales qui existent déjà pour les services financiers. Par exemple, la réglementation prudentielle semble avoir été négligée dans de nombreuses listes d'engagements au titre de l'AGCS de pays africains; c'est là un domaine où les pays africains souhaitant réglementer l'entrée de banques étrangères devraient pouvoir exercer un pouvoir discrétionnaire sur la base de leur réglementation prudentielle. En outre, les pays qui n'ont pas encore libéralisé leur secteur des services financiers doivent veiller à bien utiliser les flexibilités offertes par le système, en prévoyant que leurs exceptions prudentielles soient traitées comme des exemptions du traitement de la nation la plus favorisée (NPF). La définition de ces exceptions exigera une plus grande coordination entre les responsables de la politique commerciale et les banques centrales, ainsi que d'autres autorités et parties prenantes du secteur financier.
- 36. Les pays devront en outre s'attacher à harmoniser leur réglementation sectorielle avec la réglementation régionale existante, par exemple les protocoles relatifs à différents aspects de l'intégration du secteur financier ou de l'investissement en vigueur dans des communautés économiques telles que l'Union du Maghreb arabe (UMA), la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). À mesure que le continent progressera en matière d'intégration régionale, là aussi des exceptions devront être prévues pour répondre aux conditions de l'intégration financière et de la formation d'un secteur bancaire régional.
- 37. Le hiatus évoqué plus haut est contre-productif, s'agissant en particulier des questions de réglementation, et est préjudiciable à une intensification du commerce régional. Par exemple, la réglementation des services financiers dans certains pays (qui sont membres d'une communauté économique régionale) est en contradiction avec les protocoles régionaux relatifs aux investissements et aux services financiers qui sont censés avoir force obligatoire pour les pays membres de ladite communauté économique régionale. Les stratégies ou les plans nationaux relatifs aux services financiers doivent être alignés sur les plans régionaux (de la communauté économique régionale considérée), et tenir compte aussi des questions de portée internationale. En outre, ces stratégies nationales doivent clairement identifier les services selon les quatre modes de l'AGCS, ainsi que les services incorporés afin de bien cerner les secteurs de services dont elles traitent.

GE.15-11351 9/10

Conclusion

38. Promouvoir un traitement intégré du commerce, de l'investissement, du financement et de la technologie pour un développement équitable et durable pourrait être l'un des thèmes subsidiaires de la quatorzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Encourager, en Afrique, la contribution des services à la croissance, au commerce et au développement serait pour la Conférence un important moyen d'aider à la réalisation de cet objectif et de soutenir les processus d'intégration régionale en Afrique dans la perspective de la création d'une zone de libre-échange continentale. L'Union africaine s'est engagée à mettre en place cette zone de libre-échange, pour les biens comme pour les services, d'ici à 2017. Le Rapport 2015 sur le développement économique en Afrique salue cet engagement, mais relève que l'AGCS et les accords bilatéraux d'investissement n'ont pas encore permis aux pays africains de tirer pleinement parti du commerce des services. Il insiste en outre sur la nécessité pour les gouvernements de remédier à l'absence de cohérence et de coordination entre les politiques nationales, régionales et mondiales, pour que l'Afrique puisse tirer profit d'un accroissement du commerce des services. Il souligne enfin que le secteur des services peut devenir un important moteur de croissance économique soutenue et de transformation structurelle en Afrique, à la condition d'harmoniser et de coordonner les réglementations et les politiques pour créer des complémentarités entre ce secteur et les autres secteurs de l'économie.